

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 18 juin 2024**

**Délibération n° 46 - 2024 relative à la convention entre l'URCA et la SCIC Pôle européen du chanvre**

*Vu l'article L712-3 IV 3° du code l'éducation,*

*Vu l'article R711-13 du code de l'éducation,*

*Vu la délibération n°14-2024 relative à la souscription de l'URCA à la SCIC Pôle européen du chanvre,*

*Vu l'approbation de monsieur le directeur départemental des Finances publiques de la Marne en date du 15 mai 2024,*

*Vu l'approbation de madame la Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en date du 16 mai 2024,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la convention entre l'université de Reims Champagne-Ardenne et la SCIC Pôle européen du chanvre.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du président**

le 20/06/2024  

**Christophe CLÉMENT**

Document en annexe au présent extrait : Convention entre l'URCA et la SCIC Pôle européen du chanvre

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/06/2024

Document mis en ligne le : 20/06/2024